

RWE



Projet éolien De Nuisement et Cheniers

**Note Paysagère modificative
Janvier 2024**

Société Parc Eolien de Nuisement et Cheniers
50 rue Madame de Sanzillon
92110, Clichy

**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Communes de Nuisement-sur-Coole et Cheniers**

NOTE D'ANALYSE PAYSAGERE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION LIEE A LA SUPPRESSION D'EOLIENNES

ZONES D'INFLUENCE VISUELLE ET PHOTOMONTAGES COMPARATIFS

PROJETS EOLIENS DE SOUDRON ET DE NUISEMENT ET CHENIERS
Communes de Soudron, Nuisement-sur-Coole et Cheniers
Département de la Marne (51)

RWE

RWE Renouvelables France SAS
50 rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies

www.be-jc.com

Réalisation du dossier :

Eloi TRIQUENOT – Paysagiste

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON

3, Quai des Arts

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. : 03.26.21.01.97

OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I. PREAMBULE	5
CHAPITRE II. ETUDE COMPARATIVE DES ZONES D'INFLUENCE VISUELLE	8
CHAPITRE III. ETUDE COMPARATIVE PAR PHOTOMONTAGES	14
III.1. PHOTOMONTAGE N°2 SUR LA ROUTE D5 ENTRE CHENIERS ET VILLESENEUX, AU NORD DE LA FERME DE LA LAVA	17
III.2. PHOTOMONTAGE N°6A SUR LA ROUTE D83, A L'ENTREE EST DE CHENIERS, VUE SUD-EST	19
III.3. PHOTOMONTAGE N°6B SUR LA ROUTE D83, A L'ENTREE EST DE CHENIERS, VUE SUD-EST	21
III.4. PHOTOMONTAGE N°8A SUR LA ROUTE D83, A LA SORTIE OUEST DE CHENIERS, VUE SUD-EST	23
III.5. PHOTOMONTAGE N°8B SUR LA ROUTE D83, A LA SORTIE OUEST DE CHENIERS, VUE SUD-EST	25
III.6. PHOTOMONTAGE N°13 SUR LA ROUTE COMMUNALE AU NORD DE CHENIERS	27
CONCLUSION	29



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

<i>Carte 1 : Mise en évidence des projets éoliens de Soudron et de Nuisement et Cheniers modifiés (Source : BE JC).....</i>	<i>7</i>
<i>Carte 2 : Zone d'influence visuelle des parcs éoliens initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers en bout de pale (Source : BEJC).....</i>	<i>10</i>
<i>Carte 3 : Zone d'influence visuelle des parcs éoliens modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers en bout de pale (Source : BEJC).....</i>	<i>11</i>
<i>Carte 4 : Zone d'influence visuelle comparative des parcs initiaux et modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers (Source : BEJC).....</i>	<i>12</i>
<i>Carte 5 : Localisation des points de vue sélectionnés pour les photomontages – numérotation de l'étude initiale de 2020 (Source : BE JC).....</i>	<i>16</i>
<i>Carte 6 : Localisation du point de vue n°2 (Source : BEJC).....</i>	<i>17</i>
<i>Carte 7 : Localisation du point de vue n°6A (Source : BEJC).....</i>	<i>19</i>
<i>Carte 8 : Localisation du point de vue n°6B (Source : BEJC).....</i>	<i>21</i>
<i>Carte 9 : Localisation du point de vue n°8A (Source : BEJC).....</i>	<i>23</i>
<i>Carte 10 : Localisation du point de vue n°8B (Source : BEJC).....</i>	<i>25</i>
<i>Carte 11 : Localisation du point de vue n°13 (Source : BEJC).....</i>	<i>27</i>

Photos

<i>Photo 1 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°2 ; angle de 120° (Source : BE JC)....</i>	<i>18</i>
<i>Photo 2 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°2 ; angle de 120° (Source : BE JC) ...</i>	<i>18</i>
<i>Photo 3 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6A ; angle de 120° (Source : BE JC). 20</i>	<i>20</i>
<i>Photo 4 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6A ; angle de 120° (Source : BE JC) 20</i>	<i>20</i>
<i>Photo 5 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6B ; angle de 120° (Source : BE JC).. 22</i>	<i>22</i>
<i>Photo 6 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6B ; angle de 120° (Source : BE JC). 22</i>	<i>22</i>
<i>Photo 7 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8A ; angle de 120° (Source : BE JC). 24</i>	<i>24</i>
<i>Photo 8 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8A ; angle de 120° (Source : BE JC) 24</i>	<i>24</i>
<i>Photo 9 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8B ; angle de 120° (Source : BE JC).. 26</i>	<i>26</i>
<i>Photo 10 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8B ; angle de 120° (Source : BE JC)..... 26</i>	<i>26</i>
<i>Photo 11 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°13 ; angle de 120° (Source : BE JC) 28</i>	<i>28</i>
<i>Photo 12 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°13 ; angle de 120° (Source : BE JC)28</i>	<i>28</i>

Tableau

<i>Tableau 1 : Eoliennes envisagées (Source : NORDEX).....</i>	<i>9</i>
--	----------

CHAPITRE I. PREAMBULE



Les projets éoliens de Soudron et de Nuisement et Cheniers, initialement et respectivement composés de 4 éoliennes et 11 éoliennes sont en instruction depuis 2020. Ces projets initiés par la société RWE feront l'objet d'une enquête publique prochainement. **Suite à l'avis de la MRAE sur les deux projets, à la demande de la DREAL de la Marne, la société a décidé de supprimer l'éolienne E9 du projet de Nuisement et Cheniers (NC), ainsi que l'éolienne E4 du projet éolien de Soudron (S), cela afin de réduire au maximum les risques en matière de biodiversité, liés au couloir de migration secondaire du SRE.** Cette note paysagère permet de rendre compte et d'apprécier les incidences liées à la suppression de ces deux éoliennes dans le paysage et les impacts induits. L'objectif étant d'améliorer le projet en augmentant l'espace de respiration entre les deux projets éoliens et accentuant aussi le recul vis-à-vis du village de Cheniers.

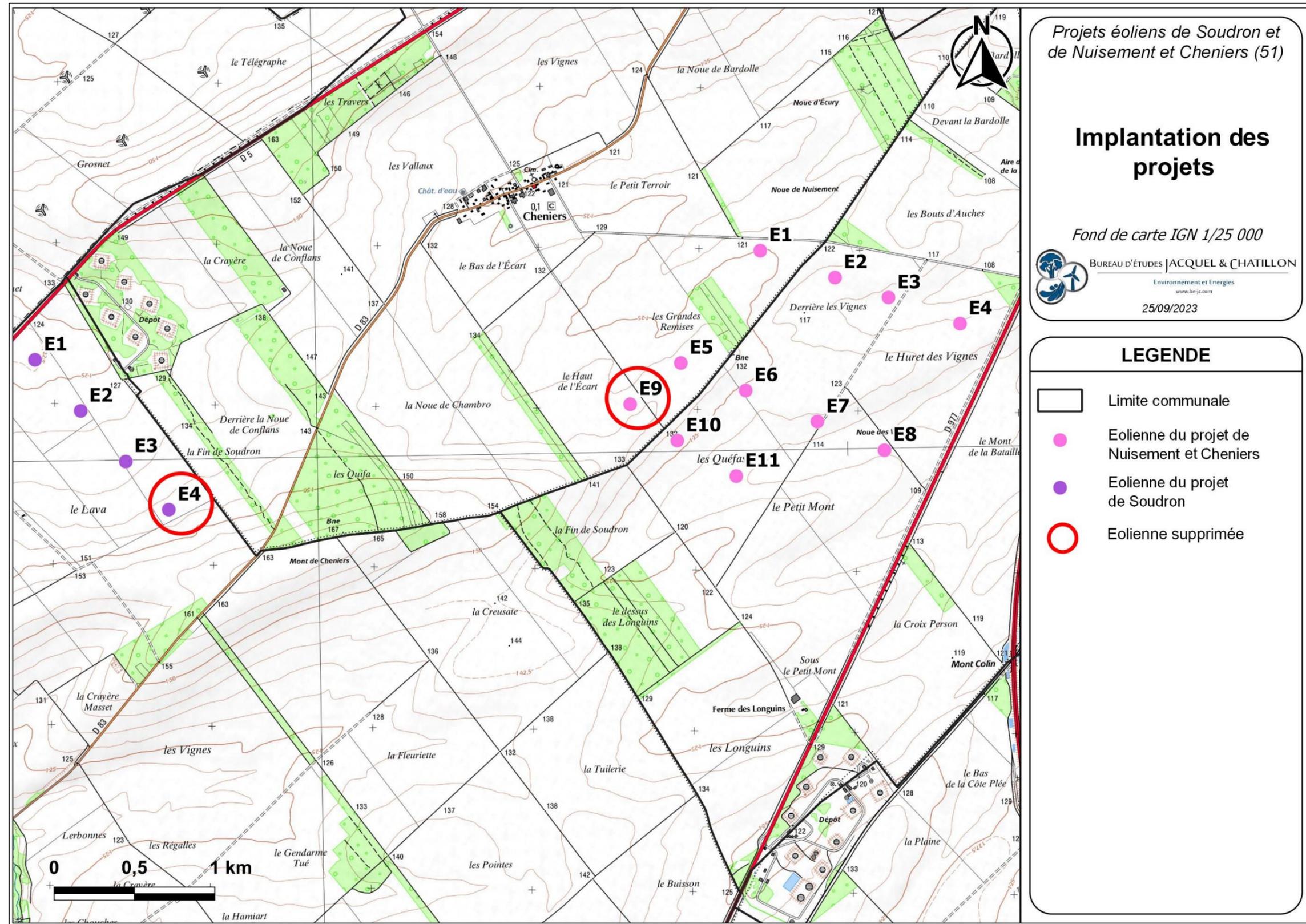
La présente note d'expertise sur les modifications paysagères se compose :

- **D'une étude comparative des zones d'influence visuelle des projets initiaux et modifiés,**
- **D'une étude comparative par photomontages illustrant la modification et les impacts visuels des projets initiaux et modifiés.**

Comme précisé ci-dessus et illustré sur la Carte 1, les éoliennes E4 (S)¹ et E9 (NC)² ont été supprimées (entourées en rouge sur la carte suivante).

¹ Projet éolien de Soudron (S)

² Projet éolien de Nuisement et Cheniers (NC)



Carte 1 : Mise en évidence des projets éoliens de Soudron et de Nuisement et Cheniers modifiés (Source : BE JC)



CHAPITRE II. ETUDE COMPARATIVE DES ZONES D'INFLUENCE VISUELLE

Le calcul de la visibilité des projets éoliens permet de mettre en évidence les portions du territoire depuis lesquelles des vues vers les projets sont théoriquement possibles.

Pour ce faire, la modélisation de l'impact visuel théorique des projets est réalisée au moyen du module ZVI du logiciel WindFarm (version 4.2). Elle prend en compte la topographie, d'une part, et les effets de masques existants d'autre part (exemple : forêts, premiers fronts bâtis autour des zones d'habitation agglomérées ...).

Les données utilisées pour effectuer cette modélisation des zones potentielles de visibilité du projet sont les suivantes :

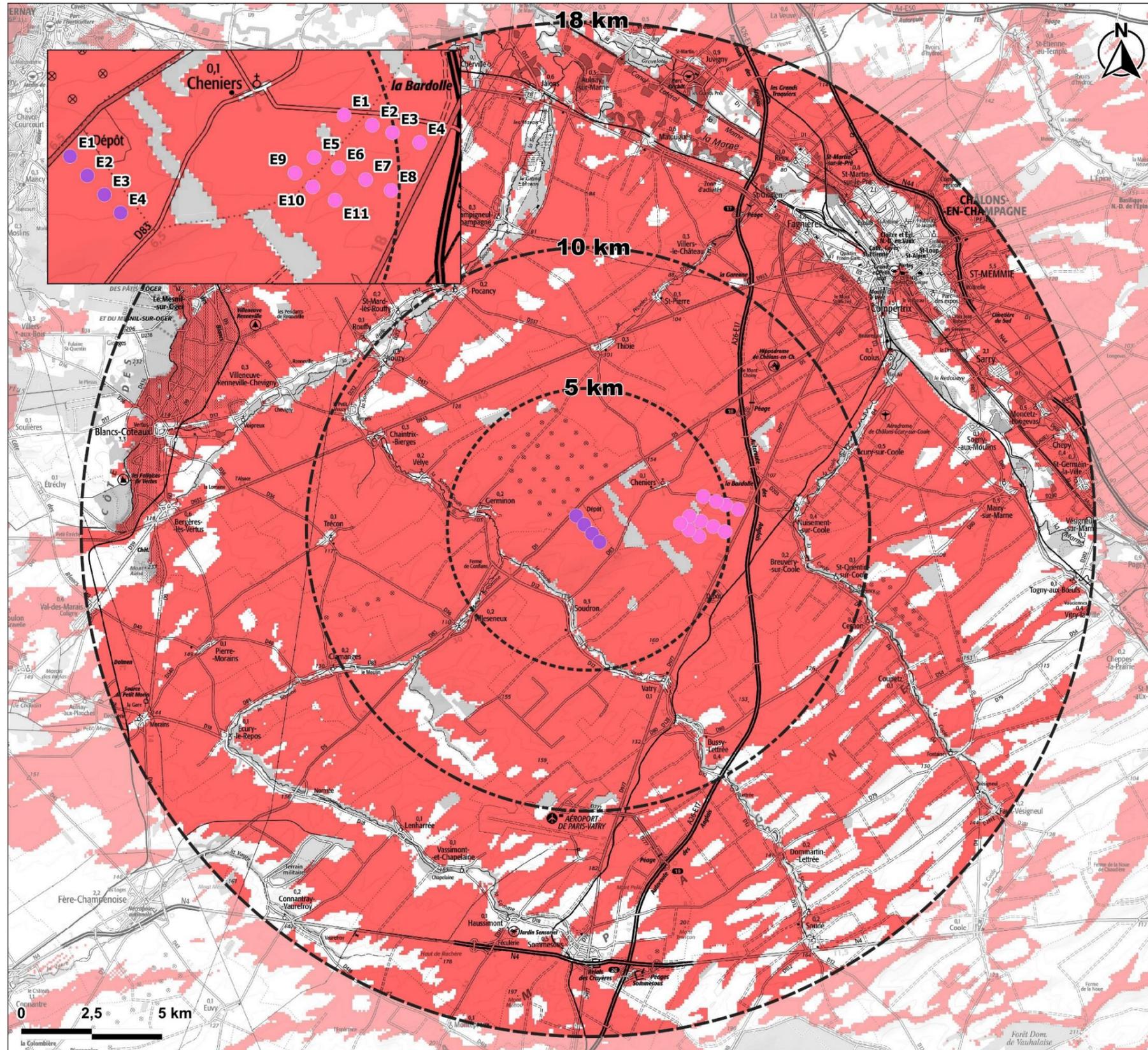
- Implantation exacte des éoliennes,
- Gabarit des aérogénérateurs (Tableau 1),

Gabarit envisagé	Puissance unitaire (MW)	Hauteur du mât (m)	Diamètre du rotor (m)	Hauteur totale (m)
N149	De 4 à 5,7 MW	105 m	149 m	180 m

Tableau 1 : Eoliennes envisagées (Source : NORDEX)

- Altimétrie de la zone considérée,
- Occupation du sol (exclusion du couvert végétal et des zones bâties agglomérées),
- Hauteur des yeux considérée : 2 m,
- Aire maximale calculée : rayon de 18 km.

Les Carte 2 à Carte 4 illustrent les zones d'influence visuelle des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers selon la configuration initiale (4 éoliennes – projet de Soudron et 11 éoliennes – projet de Nuisement et Cheniers pour une hauteur totale de 180 m), modifiée (3 éoliennes – projet de Soudron et 10 éoliennes projet de Nuisement et Cheniers pour une hauteur totale de 180 m) et une comparaison de ces deux premières configurations.



Projets éoliens
de Soudron et
de Nuisement et Cheniers (51)

**Visibilité des parcs éoliens
initiaux en bout de pale**

Fond de carte IGN 1/100 000

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON
Environnement et Énergies
www.be-jc.com

22/09/2023

LEGENDE

Aires d'étude :

- 5 km
- 10 km
- 18 km

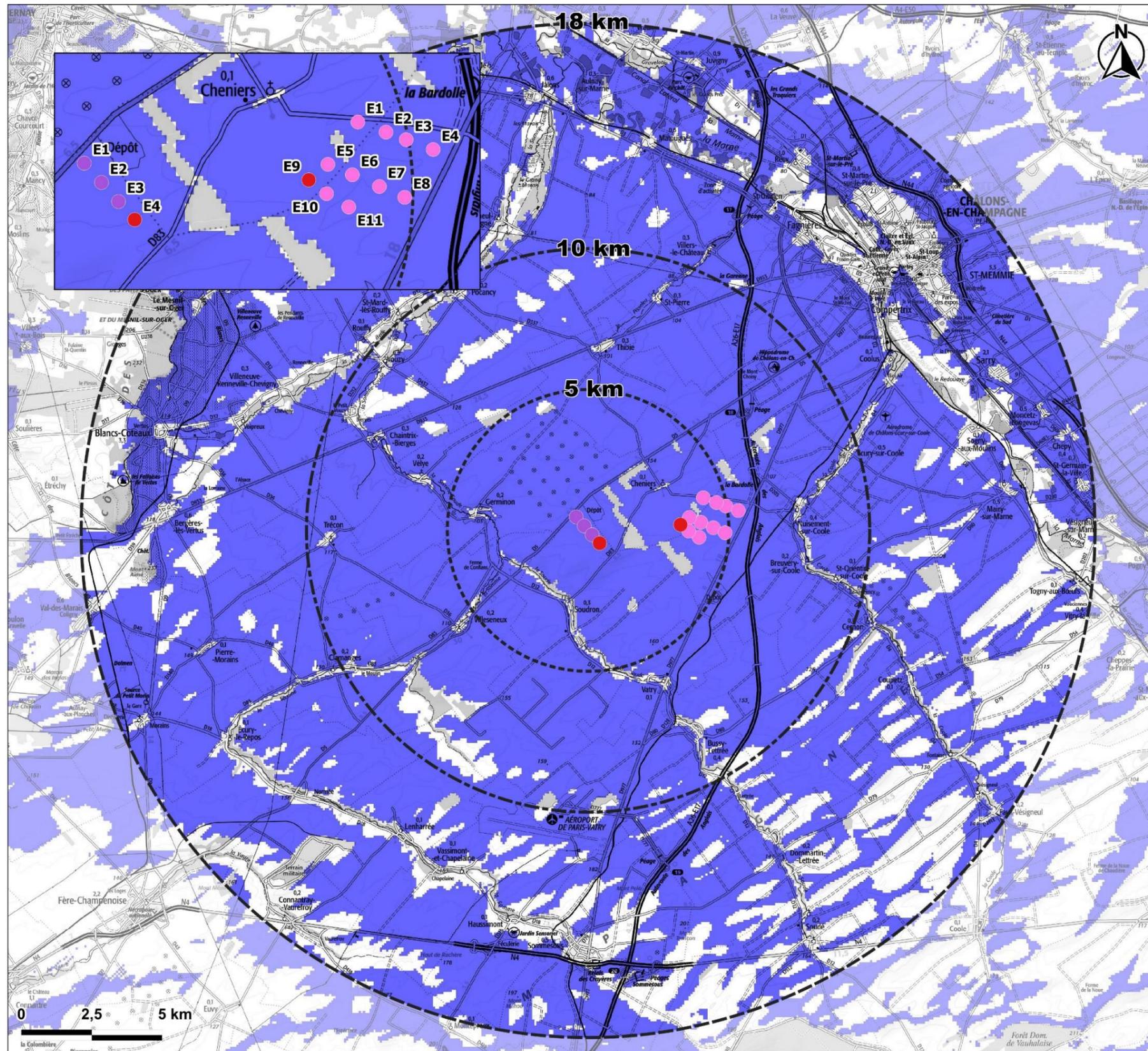
Etat éolien :

- Eolienne du projet de Soudron
- Eolienne du projet de Nuisement et Cheniers

Zone de visibilité potentielle :

- Visibilité potentielle d'au moins une éolienne des projets initiaux

Carte 2 : Zone d'influence visuelle des parcs éoliens initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers en bout de pale (Source : BEJC)



Projets éoliens
de Soudron et
de Nuisement et Cheniers (51)

**Visibilité des parcs éoliens
modifiés en bout de pale**

Fond de carte IGN 1/100 000

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON
Environnement et Energies
www.be-jc.com

22/09/2023

LEGENDE

Aires d'étude :

- 5 km
- 10 km
- 18 km

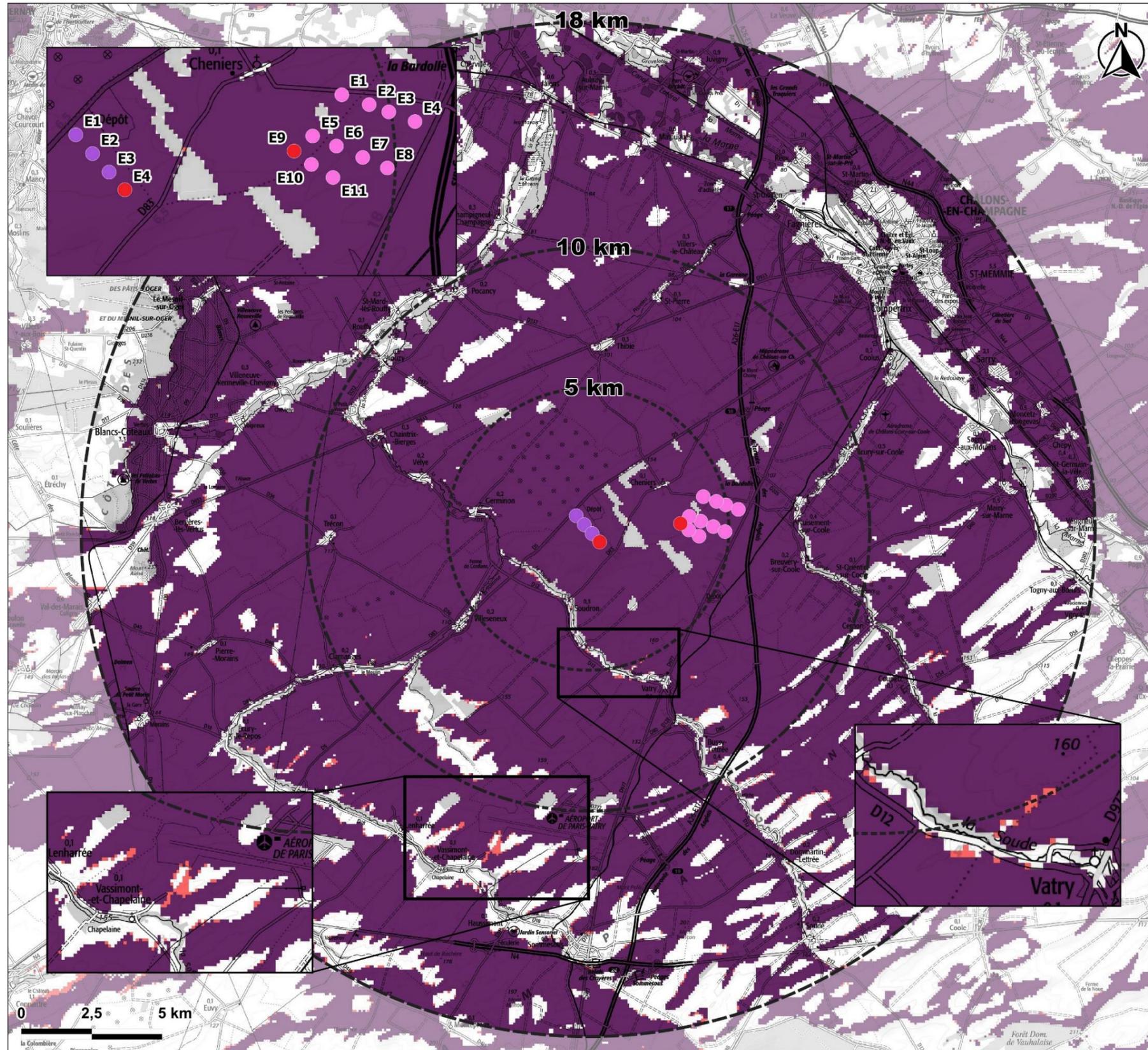
Etat éolien :

- Eolienne du projet de Soudron
- Eolienne du projet de Nuisement et Cheniers
- Eolienne des projets éoliens de Soudron et Nuisement et Cheniers supprimée

Zone de visibilité potentielle :

- Visibilité potentielle d'au moins une éolienne des projets modifiés (hors éolienne supprimée)

Carte 3 : Zone d'influence visuelle des parcs éoliens modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers en bout de pale (Source : BEJC)



Projets éoliens
de Soudron et
de Nuisement et Cheniers (51)

**Visibilité comparative entre
les parcs éoliens initiaux et
modifiés en bout de pale**

Fond de carte IGN 1/100 000



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Énergies
www.be-jc.com

22/09/2023

LEGENDE

Aires d'étude :

- 5 km
- 10 km
- 18 km

Etat éolien :

- Éolienne du projet de Soudron
- Éolienne du projet de Nuisement et Cheniers
- Éolienne des projets éoliens de Soudron et Nuisement et Cheniers supprimée

Zone de visibilité potentielle :

- Visibilité potentielle (d'au moins une éolienne) commune aux deux projets
- Visibilité potentielle d'au moins une éolienne des projets initiaux

Carte 4 : Zone d'influence visuelle comparative des parcs initiaux et modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers (Source : BEJC)

En analysant les deux premières cartes, de façon générale, les différences s'observent au sud des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers. De façon plus précise, au niveau du périmètre immédiat, les modifications se localisent le long de la vallée de la Soude, au Sud de ce dernier.

Aux abords des deux projets, les différences sont négligeables. Dans les périmètres rapproché et éloigné, les différences de visibilité sont peu significatives et s'observent également le long des vallées.

Globalement, la comparaison entre les projets initiaux et modifiés des parcs de Soudron et de Nuisement et Cheniers apparaît favorable au projet modifié étant donné que les zones de visibilité sont moins étendues mais la différence n'est pas du tout significative.



CHAPITRE III. ETUDE COMPARATIVE PAR PHOTOMONTAGES

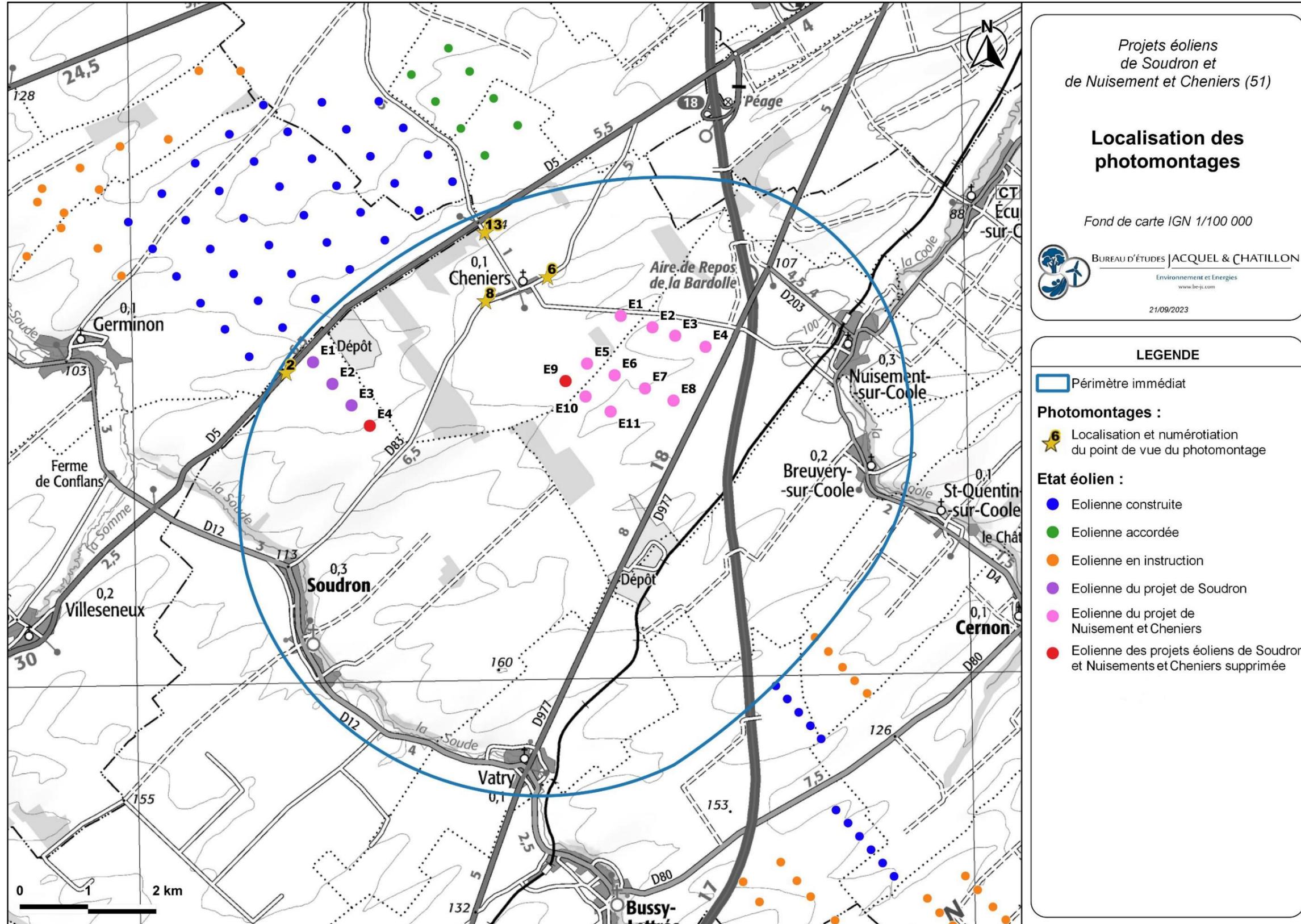
Afin d'analyser les effets paysagers de la suppression des éoliennes E4 (S) et E9 (NC) des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers, les photomontages semblent être l'outil le plus adéquat. **Ainsi, une série de points de vue de proximité, sélectionnés parmi les photomontages réalisés en 2020, a été choisie pour présenter le présent modificatif.** Les photomontages réalisés à partir de ces points de vue permettront de **mesurer la perception de la suppression** des éoliennes. Ces points de vue sélectionnés sont représentatifs des enjeux paysagers proches du territoire d'étude, à savoir les lieux habités et les axes de circulation entourant le projet modificatif. Ils sont spécifiques à chaque notice paysagère. Quatre points de vue (n°2, 6, 8 et 13) permettent d'avoir une vue d'ensemble au regard du contexte éolien et d'illustrer l'impact visuel de cette suppression sur l'alignement des parcs. Il s'agit de points de vue ayant déjà été présentés dans le cadre des dépôts initiaux (présentés sur la carte ci-dessous).

Chaque photomontage présenté étudiera successivement la situation en vue illustrative, permettant d'identifier les éoliennes des projets et celles des autres parcs du secteur, puis la modélisation des projets déposés (en 2020) et enfin la modélisation des projets modifiés.

Dans un souci de lisibilité, pour chaque point de vue présenté, la localisation est indiquée, ainsi que :

- La date et l'heure de la prise de vue,
- La distance à la première éolienne projetée des projets initiaux,
- La distance à la première éolienne projetée des projets modifiés,
- Un rappel de la sensibilité,
- Une vue illustrative permettant de bien identifier les éoliennes des projets et le contexte éolien local,
- **La modélisation réaliste avec les projets déposés (en 2020) de Soudron et de Nuisement et Cheniers,**
- **La modélisation réaliste avec les projets modificatifs de 2023 de Soudron et de Nuisement et Cheniers.**

Pour chaque panorama quelques lignes de commentaire décrivent la perception du projet et **évaluent les incidences liées à la suppression d'éoliennes**. L'analyse de chaque point de vue permettra de proposer une conclusion générale sur les incidences paysagères des projets modificatifs.



Carte 5 : Localisation des points de vue sélectionnés pour les photomontages – numérotation de l'étude initiale de 2020 (Source : BE JC)

III.1. PHOTOMONTAGE N°2 SUR LA ROUTE D5 ENTRE CHENIERS ET VILLESENEUX, AU NORD DE LA FERME DE LA LAVA

Date et heure de la prise de vue : 26/06/2019 à 16h53

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (S) – 428 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (S) – 428 m

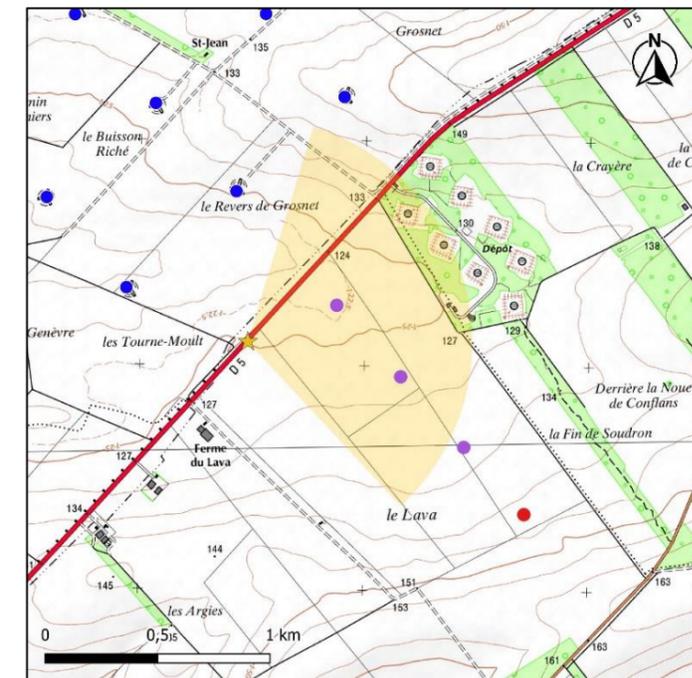
Rappel de la sensibilité

La route départementale D5

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, les projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers se placent au premier plan. La suppression de l'éolienne E4 (S) permet de réduire l'emprise visuelle du projet au premier plan. La suppression de l'éoliennes E9 (NC) permet d'augmenter l'interdistance entre E6 et E7 tout en limitant l'effet de superposition avec les éolennes en arrière-plan depuis ce point de vue.

La modification des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers participe à la réduction de l'incidence paysagère.



Carte 6 : Localisation du point de vue n°2 (Source : BEJC)

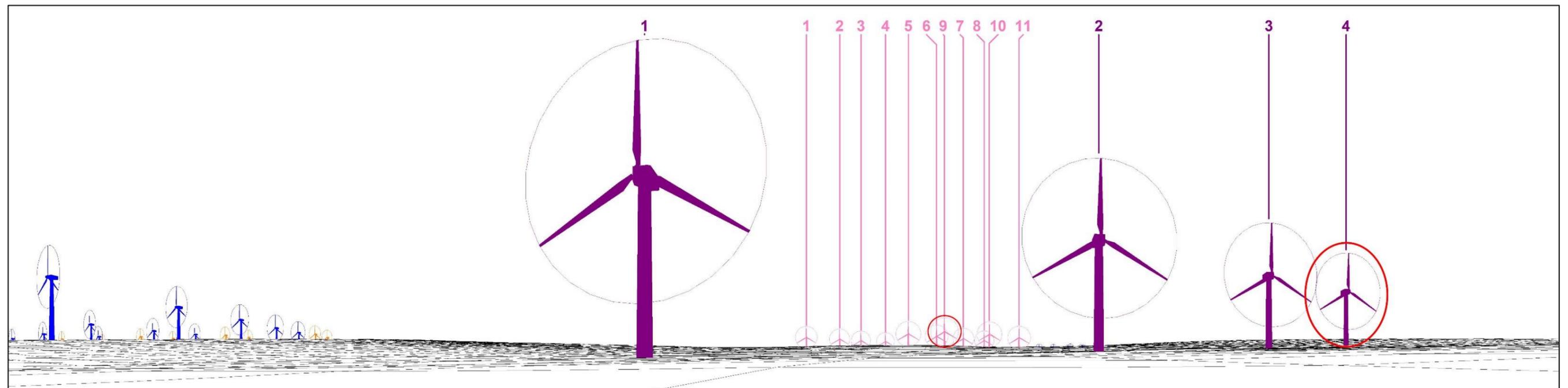


Figure 1 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°2 (Source : BEJC)



Photo 1 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°2 ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 2 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°2 ; angle de 120° (Source : BE JC)

III.2. PHOTOMONTAGE N°6A SUR LA ROUTE D83, A L'ENTREE EST DE CHENIERS, VUE SUD-EST

Date et heure de la prise de vue : 26/06/2019 à 17h04

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 1 215 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 1 215 m

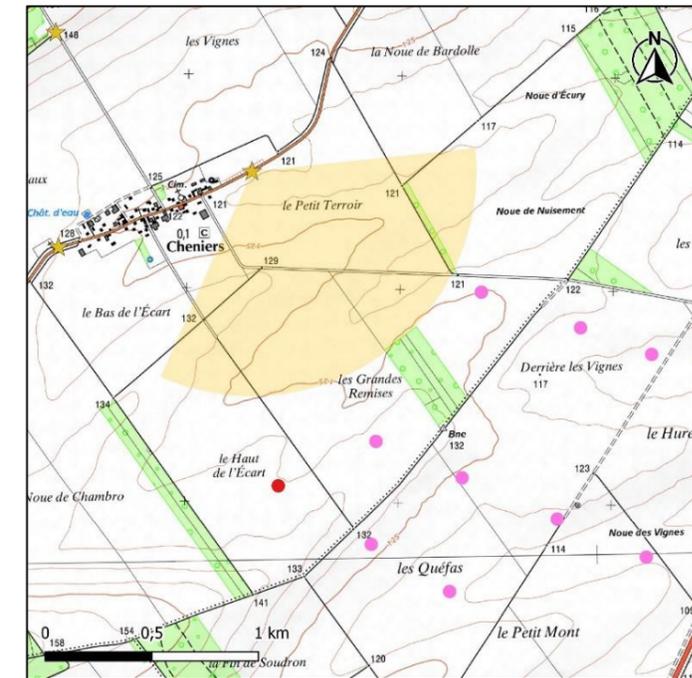
Rappel de la sensibilité

Village de Cheniers

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, seules les éoliennes de Nuisement et Cheniers sont visibles et la suppression de l'éolienne E9 (NC) permet de réduire l'emprise visuelle. L'éolienne E9 étant relativement éloignée de l'éolienne E10 à proximité, sa suppression permet de simplifier la lecture du parc depuis ce point de vue.

La modification du projet de Nuisement et Cheniers participe à la réduction de l'impact paysager par cette réduction d'emprise visuelle.



Carte 7 : Localisation du point de vue n°6A (Source : BEJC)

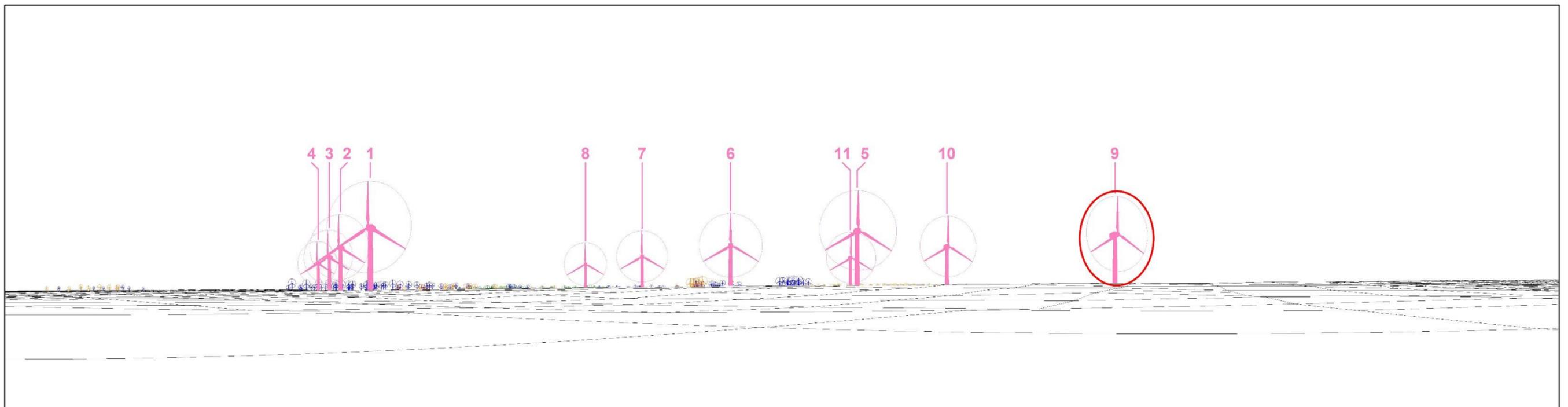


Figure 2 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6A (Source : BEJC)



Photo 3 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6A ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 4 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6A ; angle de 120° (Source : BE JC)

III.3. PHOTOMONTAGE N°6B SUR LA ROUTE D83, A L'ENTREE EST DE CHENIERS, VUE SUD-EST

Date et heure de la prise de vue : 26/06/2019 à 17h04

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 1 215 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 1 215 m

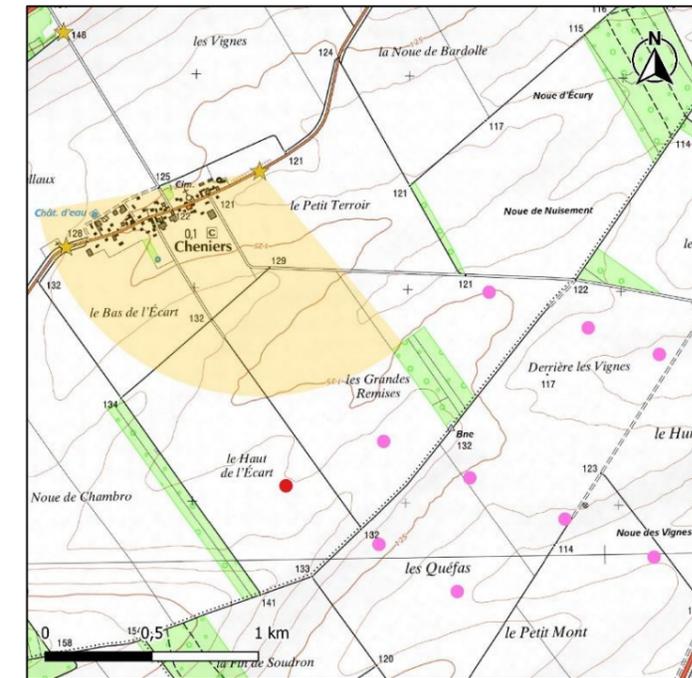
Rappel de la sensibilité

Village de Cheniers

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, les projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers se placent au premier plan du reste du contexte éolien. La suppression de l'éolienne E9 (NC) et d'E4 (S) du projet de Soudron permet d'amplifier l'emprise sans éoliennes entre les deux parcs. De plus, en ce qui concerne E4 (S) du projet de Soudron, sa suppression permet de n'apercevoir que les pales des éoliennes E3 et E2 et donc de limiter la covisibilité du parc avec le village de Cheniers depuis ce point de vue.

La modification des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers participe à la réduction de l'impact paysager en augmentant l'espace de respiration.



Carte 8 : Localisation du point de vue n°6B (Source : BEJC)

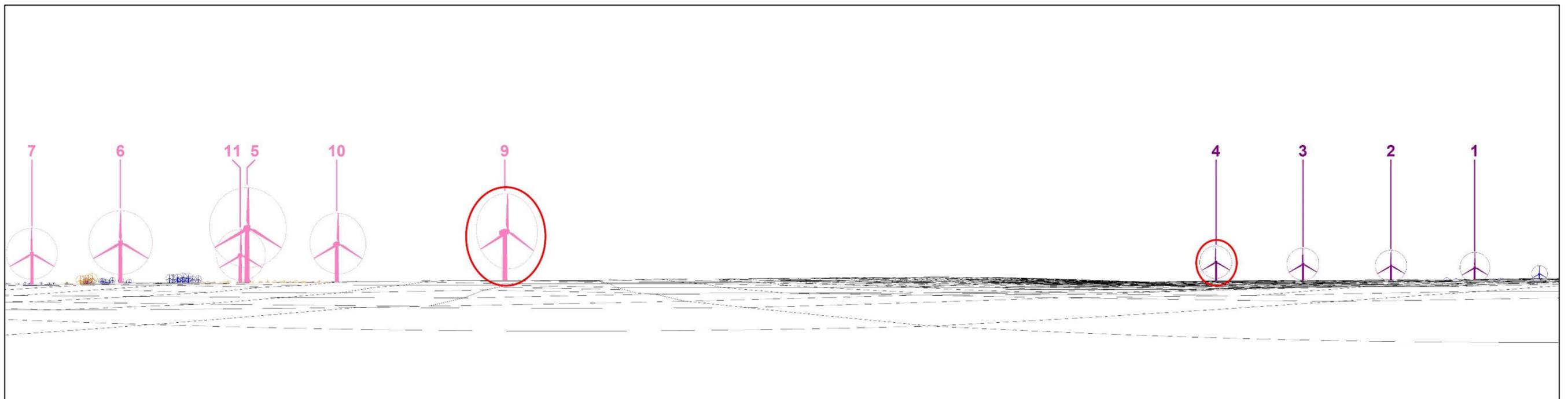


Figure 3 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6B (Source : BEJC)



Photo 5 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6B ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 6 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°6B ; angle de 120° (Source : BE JC)

III.4. PHOTOMONTAGE N°8A SUR LA ROUTE D83, A LA SORTIE OUEST DE CHENIERS, VUE SUD-EST

Date et heure de la prise de vue : 08/11/2019 à 14h21

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E9 (NC) – 1 519 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E5 (NC) – 1 743 m

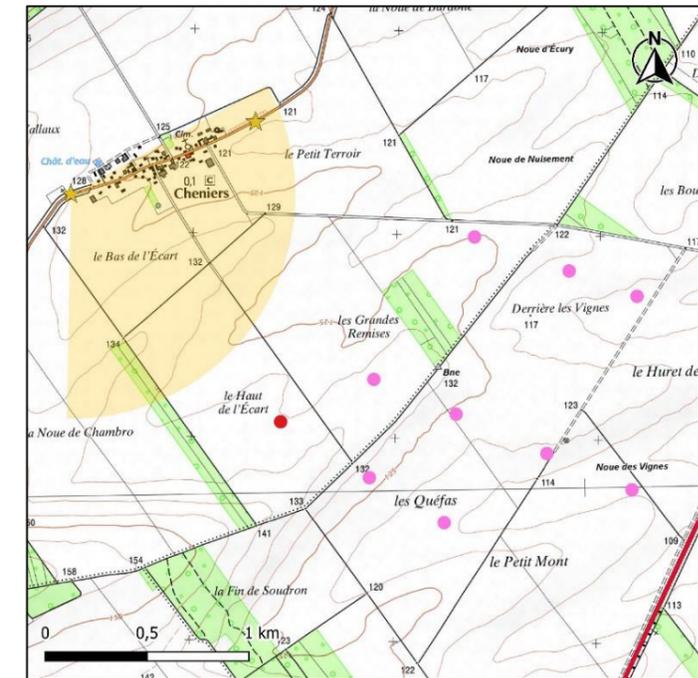
Rappel de la sensibilité

Village de Cheniers

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, seules les éoliennes du projet de Nuisement et Cheniers sont visibles et la suppression de l'éolienne E9 (NC) participe peu à la réduction de l'emprise visuelle puisque seule la pale de cette dernière se voit sur la modélisation initiale. Toutefois, si l'observateur se déplace par rapport à la maison d'habitation visible au second plan, la visibilité sur l'ensemble des éoliennes du parc serait dégagée et la suppression de l'éolienne E9 permettrait de réduire légèrement l'impact visuel du projet au premier plan tout en éloignant la composante éolienne vis-à-vis du village de Cheniers sur 224 m.

La modification du projet de Nuisement et Cheniers modifie très à la marge l'impact depuis ce point de vue.



Carte 9 : Localisation du point de vue n°8A (Source : BEJC)

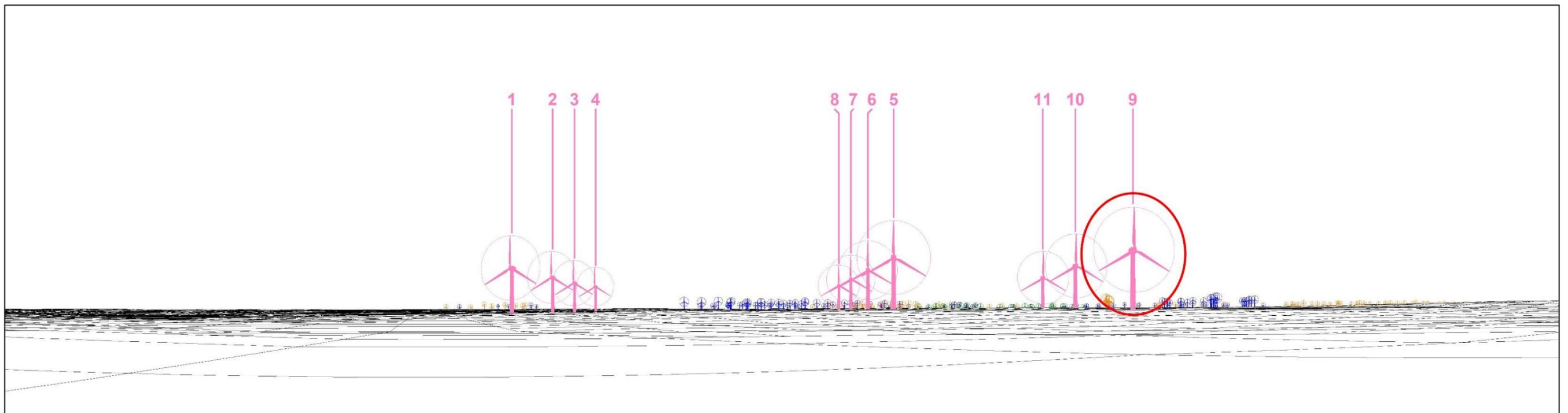


Figure 4 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8A (Source : BEJC)



Photo 7 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8A ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 8 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8A ; angle de 120° (Source : BE JC)

III.5. PHOTOMONTAGE N°8B SUR LA ROUTE D83, A LA SORTIE OUEST DE CHENIERS, VUE SUD-EST

Date et heure de la prise de vue : 08/11/2019 à 14h21

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E9 (NC) – 1 519 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E5 (NC) – 1 743 m

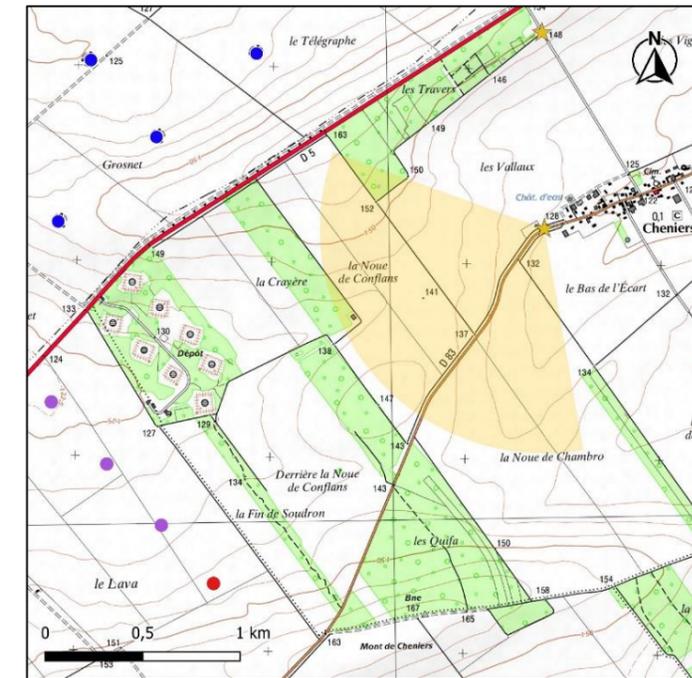
Rappel de la sensibilité

Village de Cheniers

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, seules les éoliennes du projet de Soudron sont visibles. La suppression de l'éolienne E4 (S) permet de réduire l'emprise visuelle du parc qui se présente en une ligne avec interdistances régulières. Ainsi en sortie du village de Cheniers, l'impact visuel du projet se voit être réduit.

La modification du projet de Soudron participe à la réduction de l'impact paysager.



Carte 10 : Localisation du point de vue n°8B (Source : BEJC)

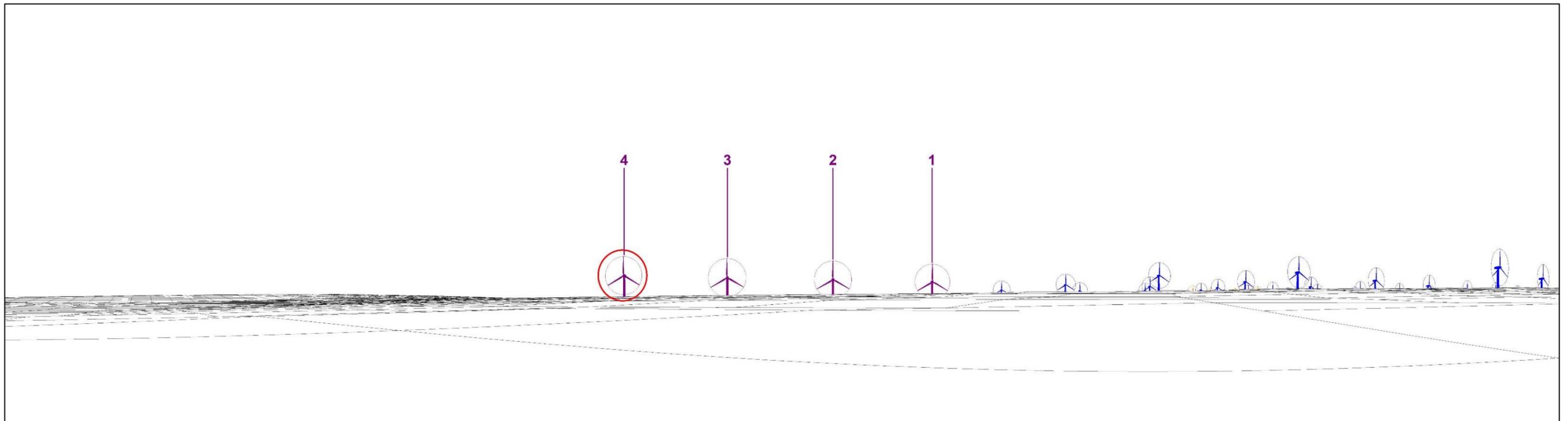


Figure 5 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8B (Source : BEJC)



Photo 9 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8B ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 10 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°8B ; angle de 120° (Source : BE JC)

III.6. PHOTOMONTAGE N°13 SUR LA ROUTE COMMUNALE AU NORD DE CHENIERS

Date et heure de la prise de vue : 08/11/2019 à 14h30

Projets initiaux : 4 éoliennes (Soudron), 11 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 2 336 m

Projets modificatifs : 3 éoliennes (Soudron), 10 éoliennes (Nuisement et Cheniers) – Eolienne la plus proche : E1 (NC) – 2 336 m

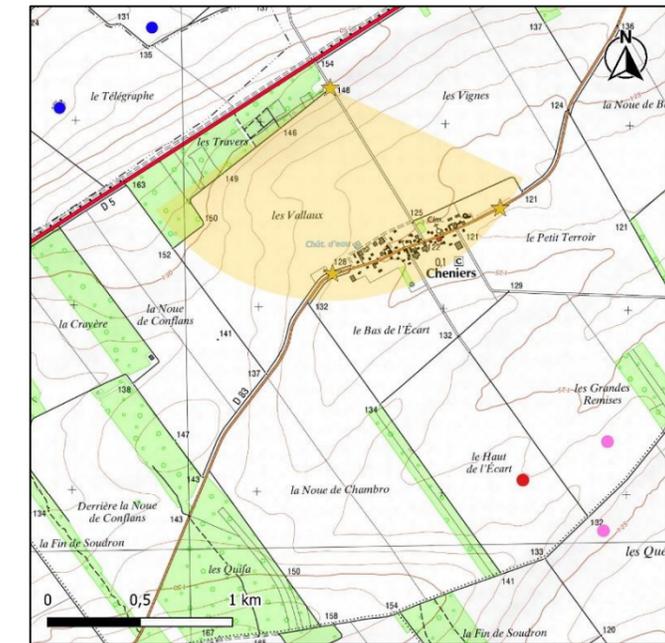
Rappel de la sensibilité

La route communale entre la D5 et la D977

Analyse de la modification du projet et évolution de l'impact paysager

Depuis ce point de vue, les projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers se placent au premier plan du reste du contexte éolien. La suppression des éoliennes E9 (NC) et E4 (S) permet d'élargir l'ouverture visuelle sans éoliennes entre les deux parcs. La lisibilité des parcs est conservée depuis cet axe communal.

La modification des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers participe à la réduction de l'impact paysager en augmentant l'espace de respiration entre les deux projets.



Carte 11 : Localisation du point de vue n°13 (Source : BEJC)

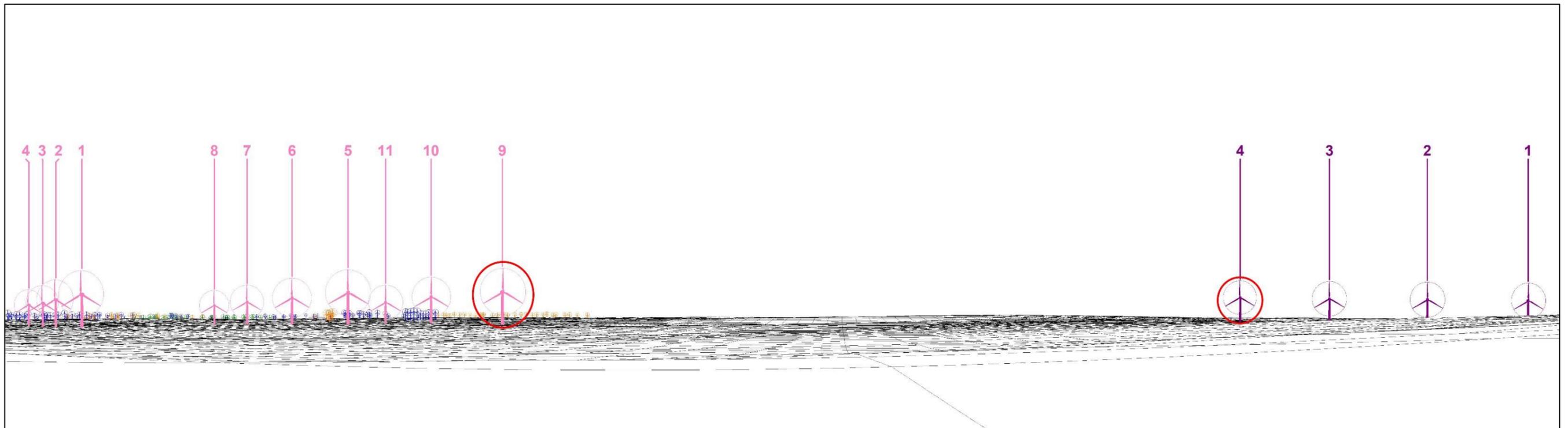


Figure 6 : Vue illustrative des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°13 (Source : BEJC)



Photo 11 : Modélisation des projets initiaux de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°13 ; angle de 120° (Source : BE JC)



Photo 12 : Modélisation des projets modifiés de Soudron et de Nuisement et Cheniers n°13 ; angle de 120° (Source : BE JC)

CONCLUSION



Ce document avait pour but d'étudier la suppression des éoliennes E4 (S) et E9 (NC) des projets de Soudron et de Nuisement et Cheniers. De manière générale, la suppression de ces éoliennes a pour effet d'améliorer l'insertion paysagère des deux parcs, notamment par rapport au village de Cheniers.

Dans cette étude, la différence liée aux zones d'influence visuelle est négligeable pour les lieux de vie et axes de proximité situés aux abords des deux projets.

En revanche, l'analyse des photomontages permet de montrer une réduction de l'impact visuel au niveau local notamment autour du village de Cheniers.

De façon plus précise :

- La suppression de l'éolienne E4 du projet de Soudron ne permet pas de limiter les vues du parc en générale depuis les lieux de vie et axes de proximité comme le montre la comparaison des zones d'influence visuelle. Cependant, la suppression de cette éolienne permet visuellement de conserver une implantation linéaire puisque les interdistances déjà respectées sont conservées avec les autres éoliennes du parc, Selon les photomontages étudiés, sa suppression permet de limiter l'emprise visuelle du parc lorsque qu'il se place en ligne horizontale face à l'observateur. Cela conduit à augmenter le champ visuel sans éolienne et donc réduire l'impact paysager du parc de Soudron depuis le village de Cheniers, ainsi que depuis les axes locaux.
- La suppression de l'éolienne E9 du projet de Nuisement et Cheniers ne permet pas de limiter les vues du parc en générale depuis les lieux de vie et axes de proximité comme le montre la comparaison des zones d'influence visuelle. Cependant, la suppression de l'éolienne permet globalement de rendre le paysage plus lisible visuellement. En effet, selon certain point de vue, cela permet de limiter les superpositions d'éoliennes et donc la complexité de lecture. D'autre photomontage montre que le parc réduit l'impact paysager puisque l'éolienne E9 se voit être celle la plus éloignée du reste de la poche dans laquelle elle s'inscrit sur le projet initial. Ainsi, depuis le village de Cheniers et les axes locaux, sa suppression conduit à augmenter la respiration visuelle sans éolienne et donc réduire l'impact paysager du parc de Nuisement et Cheniers.

La suppression des éoliennes E4 (S) et E9 (NC) permet depuis plusieurs orientations de rendre l'ensemble éolien plutôt plus lisible et un peu moins et respecte les lignes d'implantation des projets initiaux. On ne note pas d'incidences supplémentaires suite à ces modifications quant à l'insertion paysagère des projets depuis les lieux de vie et axes locaux.